



Droit de famille

Par Stenie

Bonjour,

Je ne vois plus mes deux enfants d'un précédent mariage depuis 3 ans et demi .

Je leur es adressé plusieurs courriers je paye une pension alimentaire de 180? .

Aujourd'hui je me retrouve avec une lettre recommandée de mon ex qui me demande la moitié des frais d'orthodontie d'une de mes filles.

Hors elle à tout fait sans mon consentement et au vue de la décision de justice je n'ai rien qui stipule les frais exceptionnel.

Donc est ce que je dois payer car je me retrouve dans une situation avec une nouvelle femme et des jumelles avec revenu de 1700? ma femme ne travaille pas .

Si elle entreprend des démarches devant le juge .

Au vue de ma situation actuelle qu'est ce qui peut m'arriver sachant que elle de son côté elle à un conjoint.

Merci de votre réponse bien cordialement

Par ESP

Bonjour

Vous pourriez prendre vous même les devants. Il est important de demander au juge aux affaires familiales de statuer sur les frais exceptionnels et les frais extra-scolaires. Le juge décide au cas par cas, en fonction de tous les paramètres qu'il tient à sa disposition. Il n'y a donc pas de règles générales en la matière.

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R15764]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R15764[/url]